

D 2024-064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 12 novembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 8 novembre 2024.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET

Absent : Pierre-Damien GALENE, Céline ROCH EUVRARD,

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs 2024-2025 prestations de secours SEM

Par délibération en date 8 décembre 2020, la commune a confié par convention les opérations de secours sur pistes à la SEM des Bauges.

Il est convenu, à l'article 8, que les tarifs indiqués seront révisés d'un commun accord chaque année par une délibération.

La SEM a communiqué à la commune ses tarifs pour la saison 2024-2025, à savoir :

- Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel 10.00 €
- Tarif N° 2 : Poste de secours avec matériel 35.00 €
- Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige) 85.00 €
- Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée) 265.00 €
- Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée) 435.00 €
- Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste ou piste fermée) 740.00 €
- Tarif N°7 : heure pisteur 60.00 €
- Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur) 95.00 €
- Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur) 260.00 €
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,
Amandine PAGET

